



AMENAGEMENT LOCAL

COPIE DU PLAN GENERAL

DE ZONE A BATIR

Proposition de modification

ECHELLE : 1/2'000

approuvé par l'assemblée primaire le : 09.12.1998 et 02.02.2000

homologué par le conseil d'Etat le : 26.06.96 et 01.10.97

BUREAU TECHNIQUE
BLANC et SCHMID
1973 NAX
Tél. 027 203 13 16

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 24.03.....

Droit de sceau: Fr. 200.....

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

NAX, le 31.03.03

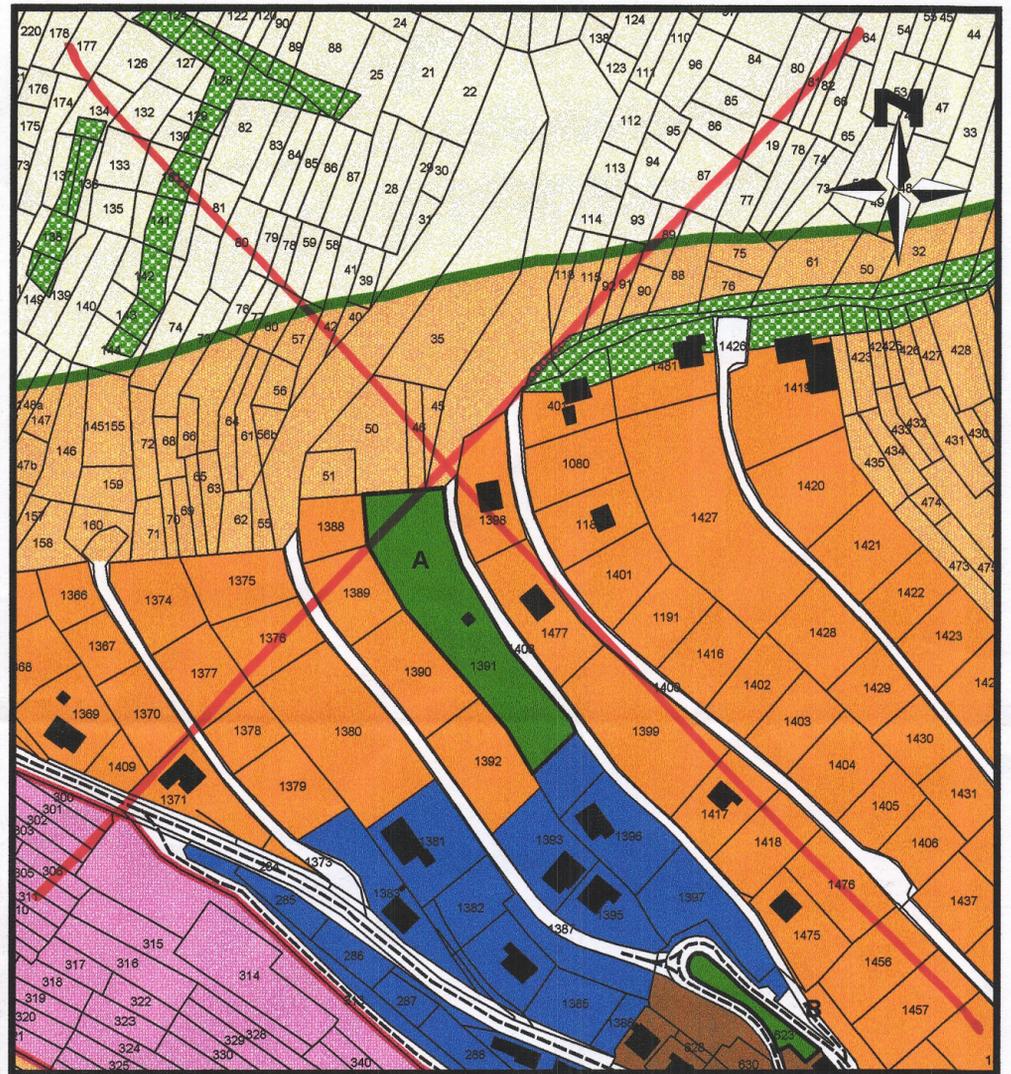


Degrés de sensibilité

LEGENDE

- 2 Zone du centre du village
- 2 Zone extensive du village 0.60
- 2 Zone extensive du village 0.40
- 2 Zone de chalets 0.20
- 2 / 3 Zone de constructions et d'installations publiques A et B
- 3 Zone de mayens
- 3 Zone agricole (pâturages)
- 3 Zone d'affectation différée
- 3 Zones à protéger (zone E1 protection de la nature)
- Aire forestière
- Haies et Bosquets
- Zone agricole protégée

Situation actuelle



Nouvelle situation proposée par compensation de 870 m2

